



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 juillet 2018

Le Plan préfectures nouvelle génération (PPNG) mis en œuvre par le ministère de l'intérieur a conduit depuis le mois de novembre 2017 à la fermeture des services d'accueil en préfectures et sous-préfectures pour les usagers. Ceux-ci sont désormais invités à effectuer leurs démarches en ligne, les services préfectoraux ayant été remplacés par des Centres d'expertise et de ressources des titres (CERT), véritables plateformes de téléprocédures, sans que les usagers puissent avoir de contact et d'aide directement avec les agents publics.

Les déboires rencontrés par le ministère de l'intérieur avec cette dématérialisation forcée, sans période transitoire ni solution papier alternative, ont fait l'objet de nombreux articles dans la presse pour relater les difficultés rencontrées par les usagers, notamment en matière de délivrance de cartes grises.

Face à ses propres difficultés, le ministère de l'intérieur a ouvert des CERT supplémentaires, de façon temporaire, pour tenter de résorber les retards. C'est ainsi, par exemple, qu'a été installé à titre provisoire un CERT dans les Ardennes, centre dont la fermeture est annoncée par le ministère pour le 31 juillet 2018. Cette fermeture intervient alors que ce CERT traite de 20 à 25 000 dossiers par mois, que cette fermeture se fait en pleine période estivale avec une demande de titres particulièrement élevée.

La CGT Intérieur dénonce la fermeture du CERT des Ardennes car elle va mettre au chômage des dizaines de salarié-es dans un département au taux d'emploi déjà bien faible, et faire repartir à la hausse les délais d'attente de délivrance des cartes grises et ainsi le mécontentement des usagers.

La CGT Intérieur dénonce aussi cette fermeture car elle intervient dans un département où est également implantée l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), établissement public de l'État chargé de la délivrance des titres aux usagers (cartes d'identité électronique, passeport biométrique, passeport électronique, titres de séjour électronique, visa biométrique, certificats d'immatriculation des véhicules...). L'ANTS, dont les besoins sont importants, notamment en matière de réponse au public via son centre d'appel téléphonique, aurait ainsi pu accueillir au moins une partie des emplois de ces salarié-es travaillant au CERT des Ardennes, salarié-es qui sont formé-es et compétent-es sur ces missions.

La CGT Intérieur s'interroge en outre sur la gestion du centre d'appel de l'ANTS qui sera confiée à partir du 16 août 2018 à une entreprise privée, The Marketing Group, appartenant au groupe marocain Intelcia, via un marché obtenu en réponse à un appel d'offres de 50 millions € sur trois ans.

Cette décision a un impact direct sur les salarié-es du CERT des Ardennes qui vont devoir candidater sur des postes auprès de cette entreprise alors que le maintien en interne du centre d'appel leur aurait certainement permis d'être reclassés.

Il s'agit aussi d'une décision qui révèle que l'État, à travers l'externalisation de la gestion du centre d'appel de l'ANTS, choisit de confier au privé des missions qui doivent relever de sa pleine compétence sur des sujets concernant directement la souveraineté nationale.

Comme la CGT Intérieur l'avait indiqué dès l'annonce du PPNG, celui-ci n'a d'autre finalité que l'abandon du service public à des intérêts privés, mettant en lumière au ministère de l'intérieur ce que le plan politique Cap 2022 du président Macron veut étendre à toute la fonction publique : la fin du service public et du modèle social français.

### Contacts presse

☎ 06 16 36 17 45 / 06 92 29 93 76  
✉ [prefectures@cgt.fr](mailto:prefectures@cgt.fr)